



Inter-SAGE Bassin de la Dordogne



Réunion des Commissions Locales de l'Eau

LIBOURNE, SALLE DES CHARRUAUDS,
21 septembre 2017

COMPTE RENDU

Ordre du jour :

- Présentation du projet de cartographie en Gironde
 - Analyse du projet de cartographie
 - « A retenir »
 - Echanges et recueil d'avis
-

Etaients présents :

M. Pascal DEGUILHEM, Président de la CLE du SAGE Isle-Dronne
M. Serge FOURCAUD, Président de la CLE du SAGE Dordogne-Atlantique
M. Jean-Claude MAILLAT, Syndicat des 3 bassins
M. Jean-Louis VIVIERE, Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB)
M. Yann SLOSTOWSKI, Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB)
M. Patrick TRACHET, Mairie de Castillon-la-Bataille
M. Jean-Didier ANDRIEUX, Chambre d'agriculture de la Dordogne
M. Alain DALY, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne
M. Jean-Marc GAROT, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne
M. Arnaud DENOUEIX, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne
M. Frédéric HERVIEU, SRB Dronne
M. Georges BARBEROLLE, Association protection et avenir du patrimoine et de l'environnement en Dordogne
Mme Agnès SEJOURNET, Communauté d'Agglomération de Libourne
M. Jérôme TEISSIER, Communauté d'Agglomération de Libourne
M. Jean-Marie COTHEREL, ASA des palus d'Arveyres – Génissac
M. Cédric DE COLBISSON, UNICEM
M. Jean JOUANNO, SMER e2M
M. Sylvain BROGNIEZ, Conseil départemental de la Gironde
Mme Audrey COSYNS, SIETAVI
M. Bernard GOUPY, Chambre d'agriculture
M. Bernard MAS, EDF
Mme Simone SALVARELLI, UFC Que Choisir
M. Régis ANDRE, Chambre agriculture de la Dordogne
Mme Marie DUVAL, Comité régional de canoë kayak Nouvelle-Aquitaine
M. Florent PALLOIS, DDTM de la Gironde
M. Bruno MARTI, Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine
M. Michel FOULHOUX, Mairie de Coutras
Mme Sophie MIQUEL, DDT de la Dordogne
M. Pierrick BIBARD, Syndicat Mixte RVPB
Mme Marie-Thérèse CEREZUELLE, SEPANSO
M. Christophe DUFY, SITAF Castillon
M. Michel ANDREU, Mairie de Palluaud
M. Roland FRAY, Communauté d'Agglomération Bergeracoise
M. Daniel FARGES, France Hydro-électricité
M. Jean-Paul OLIVIER, SMDE de la Dordogne
Mme Flore BOYER, Chambre d'agriculture de la Dordogne
M. Bernard LAURET, Mairie de Saint-Emilion
M. Guy VALLEAU, Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary
M. Baptiste LONDEIX, Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary
Mme Mireille CONTE-JAUBERT, Mairie de Saint-Médard-de-Guizières
Mme Christine GUERIN, Camille LEGAND, Mélanie OZENNE, Nora BENCHENA et Cindy GRANDJEAN (EPIDOR)

Introduction

Monsieur Pascal DEGUILHEM introduit la réunion en remerciant tout d'abord chacun de sa présence et participation, puis rappelle l'ordre du jour :

- Présentation du projet de cartographie des cours d'eau en Gironde par la DDTM33
- Présentation d'une première analyse de la cartographie et des enjeux qui y sont liés, par l'équipe d'animation du SAGE
- Echanges et recueil des sentiments des membres des CLE

Monsieur Serge FOURCAUD insiste sur le caractère Inter-SAGE de la réunion et souligne l'importance de travailler de manière commune entre sous-bassins de la Dordogne et la nécessité de recherche de cohérence dans les discussions et dans les décisions entre SAGE, notamment au regard des interférences existantes entre bassins. Il appelle également à travailler de manière positive, constructive et à ce que soient bien repositionnés les enjeux SAGE dans les débats actuels et futurs.

Présentation de la DDTM33

M. Florent PALLOIS présente son exposé qui s'articule autour :

1. de rappels réglementaires sur la notion de cours d'eau et fossés ;
2. d'une présentation succincte d'un premier travail de cartographie des cours d'eau effectué par la DDTM33 en 2014 (secteur landais) ;
3. du projet de cartographie des cours d'eau de Gironde et plus spécifiquement de ses fondements (instruction de 2015 visant à « sécuriser » les interventions sur les cours d'eau et fossés, loi Biodiversité du 8 août 2016 définissant les critères d'identification des cours d'eau), de la méthodologie appliquée (expertise terrain au cas par cas, recours aux supports SIG et aux cartes anciennes disponibles)
4. de la concertation souhaitée par le Préfet par rapport au projet de cartographie : concertation préliminaire auprès de l'AMG et la profession agricole puis sollicitation des SAGE (département intégralement couvert par les SAGE) ;
5. du calendrier : réunion d'information des porteurs de SAGE en mars 2017 ; report d'avis des CLE de SAGE de 3 mois (15 juin à 15 septembre) ; publication de la carte des cours d'eau prévue pour l'automne 2017.

Il indique par ailleurs qu'à ce jour des évolutions motivées sur la base des critères définis dans la loi pour la Biodiversité sont encore possibles. L'unité de Police de l'Eau réalise actuellement des expertises terrain pour validation de la proposition de cartographie (notamment sur les secteurs ayant d'ores et déjà fait l'objet de retour de la part des acteurs du territoire).

Interventions :

Monsieur Jean-Louis VIVIERE (CIVB) s'étonne que la profession agricole ait été sollicitée bien en amont des CLE de SAGE, en 2016. Il s'interroge à cet effet quant aux versions de carte transmises.

Pour Monsieur Baptiste LONDEIX (syndicat de la Saye), il est dommage que les syndicats de rivière n'aient pas été sollicités par la DDTM33 dans le cadre de ce travail et n'aient pris connaissance de ces cartes qu'au travers des collectivités conviées à apporter leur contribution dans la phase préliminaire de concertation. En outre, il rend compte des incohérences soulevées entre le projet de cartographie proposée et les cours d'eau sur lesquels ils

interviennent dans le cadre de Déclarations d'Intérêt Général (DIG). Il exprime son incompréhension quant à la non-consultation directe des syndicats de rivière alors que ces derniers sont actuellement ciblés dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI.

Monsieur Florent PALLOIS rappelle qu'à l'initiative du Préfet, une large concertation a été lancée auprès de l'association des maires de Gironde (AMG), la profession agricole, et les instances en charge de la gestion de l'eau (SAGE approuvés ou en cours d'élaboration) qui couvrent l'ensemble du territoire.

Il peut y avoir effectivement certaines différences entre les cartes soumises à avis de la profession agricole (mi 2016) et celles soumises aux CLE ou à l'AMG, la cartographie des cours d'eau telle que publiée à l'automne 2017 (selon le calendrier fixé) n'est pas figée mais évolutive en fonction des éléments nouveaux, des expertises... Les contributions de la profession agricole ou des syndicats de rivières seront toutes examinées. Cette cartographie sera un outil de référence qui ne fera pas l'objet d'un arrêté spécifique. Concernant les cours d'eau retenus dans les DIG, une discussion avec les organismes financeurs sera nécessaire.

Monsieur Jérôme TARTARE (SMER'E2M) souhaite savoir si ces cartes références seront disponibles sur le site de la Préfecture et si les couches SIG correspondantes seront téléchargeables, notamment pour aider les syndicats dans les réponses à apporter aux sollicitations de privés sur cette nouvelle cartographie.

Des questions de droits de propriété intellectuelle de la donnée source (GIP actuelle propriétaire de la donnée) pourraient se poser. Monsieur Florent PALLOIS s'engage à regarder cette question.

Monsieur Serge FOURCAUD se félicite du caractère évolutif de la cartographie actuelle ; il se demande toutefois sur initiative de qui ces révisions de cartes vont elles se faire. A cet effet, il propose que les SAGE puissent avoir un rôle à jouer.

Monsieur Florent PALLOIS souligne que la DDTM33 peut également être saisie sur cette question par la profession agricole, par les privés, ... Il évoque une possibilité (à confirmer) de bien communiquer sur le site dédié de la Préfecture, au fur et à mesure des évolutions ou des demandes d'évolution.

Monsieur Jean JOUANNO (SMER'E2M) fait part de son inquiétude inhérente au fait que cette cartographie n'étant pas réglementaire, ce sera à un juge de décider.

Monsieur Jean-Didier ANDRIEUX (chambre d'agriculture de la Dordogne) s'inquiète du manque de cohérence entre la cartographie présentée et celle à prendre en compte pour les travaux agricoles, notamment pour ce qui est des bandes enherbées (cartographie des points d'eau dans les arrêtés pour les Zones Non Traitées (ZNT)). Il complète en mentionnant les différences entre départements aussi bien sur la cartographie des cours d'eau que pour les ZNT. Il insiste sur la nécessaire cohérence inter-départementale et des cartes présentées dans le cadre de la cartographie des cours d'eau et des arrêtés ZNT.

Monsieur Jean-Louis VIVIERE confirme cette attente d'une plus grande cohérence entre les cartes « cours d'eau » et les cartes « ZNT ».

Madame Marie-Thérèse CERZUELLE (SEPANSO) demande comment les cours d'eau ayant subi des modifications, notamment pour remembrement, sont pris en compte.

Monsieur Florent PALLOIS répond que rien ne change : de tels cours d'eau sont maintenus « cours d'eau » malgré leur anthropisation.

Monsieur Bruno MONTI (CEN) souligne l'intérêt qu'il pourrait y avoir à disposer « d'un filtre » et « d'un travail élargi » sur ce travail de révision de la cartographie des cours d'eau dans le cadre des SAGE. Il insiste sur la nécessité de cohérence et fait part d'interrogations : la subjectivité relative au critère retenu « débit suffisant une partie de l'année », le fait que certaines sources cartographiées n'aient pas d'écoulement, l'importance des milieux associés aux cours d'eau et notamment des zones humides qui peuvent être présentes sans qu'un écoulement soit effectif toute l'année. Par ailleurs, il indique que cette cartographie valant inventaire, comme tout inventaire du type, rentrera dans le champ de la réglementation.

Monsieur Florent PALLOIS reconnaît la difficulté de caractérisation de certains critères tels que celui relatif aux débits et explique que c'est la jurisprudence qui permettra de la préciser en cas contentieux. Il explique qu'un travail est en cours au niveau régional sur la révision de la clé de détermination des cours d'eau pour prendre en compte les évolutions de la loi biodiversité et les critères définissant un cours d'eau. Il ajoute que, dans le cadre de son travail de Police de l'Eau, la DDTM33 se basera sur

cette carte quand bien même elle ne sera pas actée par arrêté préfectoral.

Monsieur Serge FOURCAUD partage également l'avis selon lequel cette cartographie acquerra finalement un caractère réglementaire à terme. Il évoque également le contresens apporté par le projet de cartographie pour ce qui est des cours d'eau ayant d'ores et déjà faits l'objet de travaux financés entre autres par le Département, la Région, l'Agence de l'Eau. Monsieur Florent PALLOIS, sur ce dernier point, se fera le relais des inquiétudes exprimées.

Monsieur Sylvain BROGNIEZ (Conseil départemental de la Gironde) indique que sur le plan financier, les critères pris en compte ne sont pas obligatoirement ceux considérés par l'Etat dans le travail de cartographie des cours d'eau.

Monsieur Serge FOURCAUD s'accorde avec ces propos mais tient toutefois à souligner la nécessité de cohérence et de pragmatisme dans les actions.

Monsieur Michel ANDREU (Maire de Palluaud, Charente) explique la Lizonne est un cours d'eau « frontière » entre les départements de la Charente et de la Dordogne. Pour plus de cohérence, il appelle à considérer les entités « bassins versants ».

Monsieur Pascal DEGUILHEM appelle également de ses vœux à plus de cohérence interdépartementale.

Pour Monsieur Jérôme TARTARE il est donc important de pouvoir disposer de données cartographiques SIG à jour, notamment à l'occasion du lancement de PPG. Il rappelle que dans le cadre de la compétence GEMAPI, plusieurs structures pourraient avoir besoin de cette donnée.

Monsieur Florent PALLOIS indique pouvoir transmettre les données utiles au cas par cas sur simple sollicitation.

Monsieur Pierrick BIBARD (RVPB) mentionne le cas d'un cours d'eau non pérenne en Dordogne sur lequel existent des problématiques qualité. A cet effet, il pose la question du « télescopage » des législations en vigueur, à savoir de la potentielle incompatibilité entre les objectifs DCE et le projet de cartographie des cours d'eau (notamment au travers de sa prise en compte dans la définition des ZNT).

Monsieur Florent PALLOIS répond que dans le travail de cartographie des cours d'eau réalisé par la DDTM33, les cours d'eau non pérennes n'ont pas été exclus.

Analyse du projet de cartographie

Monsieur Serge FOURCAUD remercie Monsieur Florent PALLOIS pour son exposé et les éclaircissements apportés ainsi que l'équipe d'animation des SAGE pour le travail effectué.

Monsieur Pascal DEGUILHEM retient l'importance de l'expertise terrain portée par EPIDOR et les participants à la réunion et pose la question du délai et de la méthode.

Monsieur Jérôme TARTARE trouve important de s'assurer d'une homogénéité de traitement à l'échelle de tous les bassins, quel que soit l'opérateur des syndicats en charge des expertises terrain.

Monsieur Bruno MONTI s'interroge sur le traitement des avis individuels ou collectifs qui vont remonter.

Monsieur Florent PALLOIS rappelle que le projet de cartographie entre dans un cadre national, lui-même décliné à l'échelon départemental par le Préfet. Une première phase de concertation est en cours et les avis exprimés seront examinés et pris en compte. Les contributions des experts sont importantes. Les services de l'Etat assurent aussi une expertise de terrain qui est intégrée.

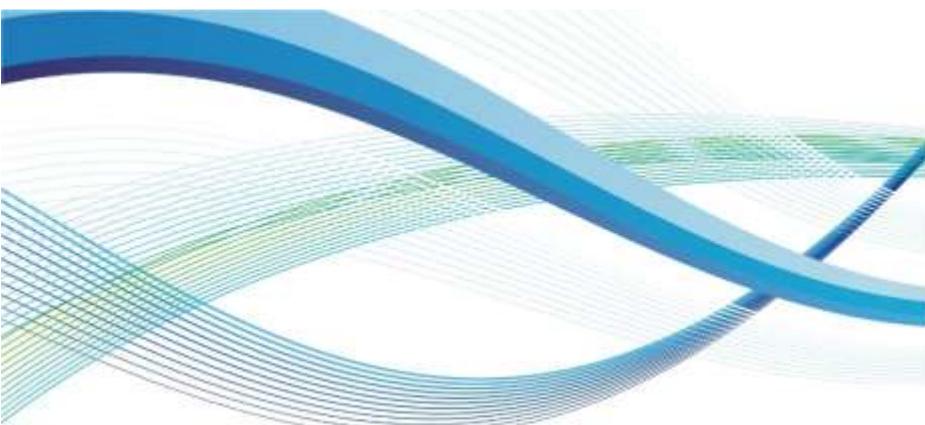
Il précise que la cartographie publiée ne comprendra que les cours d'eau et pas les linaires de fossés. Les problèmes de tracé illustrés lors de la réunion et la question du statut des biefs seront traités. Le critère biologique peut venir en complément en cas de difficulté d'interprétation de certains critères (comme le débit suffisant), les méthodes d'appréciation des critères d'identification des cours d'eau (travail de révision de la grille de détermination cours d'eau piloté par la DREAL) seront mises en ligne sur le site de la préfecture et donc à disposition des acteurs de territoire.

Monsieur Jean-Paul OLIVIER (SMDE 24) demande si les cartes du cadastre Napoléonien ont été prises en compte en plus des cartes de Cassini évoquées, ce à quoi Monsieur Florent PALLOIS répond positivement.

Madame Camille LEGAND précise que la CLE a eu connaissance d'avis provenant des plusieurs structures directement adressés à l'attention du Préfet : le conseil départemental de la Gironde et la Fédération de la pêche de la Gironde. Le conseil départemental de la Charente-Maritime a pour sa part écrit directement aux présidents des CLE et ce courrier sera relayé.

Les membres des CLE présents s'accordent sur l'envoi d'un courrier au Préfet de la Gironde, d'ici la fin du mois de septembre. Il sera accompagné d'une note technique détaillant les éléments vus en réunion. Les courriers transmis aux Présidents des CLE par des membres des CLE seront également joints.

Les Présidents des CLE Dordogne Atlantique et Isle-Dronne, Monsieur Serge FOURCAUD et Monsieur Pascal DEGUILHEM, remercient l'ensemble des participants et appellent de leurs vœux à la réitération de réunions communes sur les sujets interbassins.



Inter-SAGE Bassin de la Dordogne



Adresse

EPIDOR

Place de la Laïcité, 24250 Castelnaud-la-Chapelle

05 53 29 17 65 / epidor@eptb-dordogne.fr

Contacts

Christine GUERIN, SAGE Dordogne Atlantique

c.guerin@eptb-dordogne.fr

Camille LEGAND, SAGE Isle-Dronne

c.legand@eptb-dordogne.fr